

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SMIC

Question écrite n° 121447

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'étude rendue publique par la direction des statistiques du ministère de l'emploi (DARES) portant sur les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2006. Au total, 15,1 % des salariés des entreprises non agricoles et hors secteur de l'intérim ont bénéficié de cette hausse du SMIC, soit le taux le plus bas depuis 2003. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement concernant ces données.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy

Circonscription: Nord (19e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 121447

Rubrique: Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3241